

29.—(26595) Soumis un rapport du Député-Ingénieur en Chef, sur l'avis donné par la "Montreal Public Service Corporation", de son intention d'installer des poteaux dans certaines rues.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: De recommander au Conseil l'octroi du permis demandé aux conditions ordinaires.

30.—Le Bureau prend de nouveau en considération le cahier des charges, pour la traverse de l'Île Sainte-Hélène, la vente de rafraîchissements, et l'exploitation des jeux et amusements dans l'Île Sainte-Hélène, et

Sur proposition de M. le Commissaire Ainey, appuyée par M. le Commissaire McDonald, il est

Résolu: Que la résolution en date du 15 avril courant, soit reconSIDérée et annulée à toutes fins que de droit, et remplacée par la suivante:

"D'approuver ledit cahier des charges, et d'autoriser la publication d'annonces dans les journaux, pour la demande de soumissions et d'insérer dans ledit cahier des charges une nouvelle clause, à l'effet d'exiger que l'adjudicataire du privilège de la traverse de l'Île Sainte-Hélène prenne une police d'assurance semblable à celle prise par la Compagnie qui opère le funiculaire de la montagne."

(M. le Commissaire Côté se déclare dissident, par suite du fait que la clause qui permettait la vente de bière "Lager" a été enlevée dudit cahier des charges.)

31.—Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: D'autoriser le Surintendant de l'Eclairage à poser des lampes additionnelles à l'angle des rues Bruneau et Bellerive; St-Hubert, à mi-chemin entre le chemin St-Michel et la rue Mistral; rue St-Hubert, entre les rues Bélanger et Isabeau; angle des rues St-Hubert et du Rosaire; Boulevard Décarie, au sud de la rue Namur; angle des rues McCord et William; transporter lampe à arc actuellement rue McCord au sud de la rue William au premier poteau plus au sud, vis-à-vis la rue Seminary; pose de lampe rue Magdalen, entre Fafard et Wellington.

32.—(26361) Soumis un rapport du Surintendant des Priviléges et des Licences, sur la demande de Mademoiselle Maria Beaudoin, pour le privilège de garder en place une marquise ou auvent fixe au-dessus du trottoir de la rue Lafontaine, en face de sa propriété, No 839 de ladite rue.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De recommander au Conseil l'octroi du permis demandé aux conditions ordinaires.

33.—(26362) Soumis un rapport du Surintendant des Priviléges et des Licences, sur la demande de M. N. Tannenbaum, pour le privilège de garder en place une marquise ou auvent fixe, au-dessus du trottoir de l'avenue du Collège McGill, en face de sa propriété, No 10 de ladite avenue.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De recommander au Conseil l'octroi du permis demandé aux conditions ordinaires.

34.—(26360) Soumis un rapport du Surintendant des Priviléges et des Licences, sur la demande de Mlle Maria Beaudoin, pour le privilège de garder en place une marquise ou auvent fixe, au-dessus du trottoir de la rue Maisonneuve, en face de sa propriété, No 440 de ladite rue.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De recommander au Conseil l'octroi du permis demandé aux conditions ordinaires.

35.—Pour faire suite à la résolution du 7 avril 1915, recommandant le vote d'un crédit de \$500, représentant la part de la Ville, dans les dépenses à encourir, pour la semaine du grand nettoyage.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

29.—(26595) Submitted a report from the Deputy Chief Engineer, on the notice given by the Montreal Public Service Corporation of its intention to erect poles in certain streets.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that said permission be granted on the usual conditions.

30.—The Board again considered the specifications for the St. Helen's Island Ferry, the sale of refreshments and the operation of games and amusements in St. Helen's Island, and

On motion of Commissioner Ainey, seconded by Commissioner McDonald, it was

Resolved: That the resolution adopted on the 15th April instant be reconsidered and annulled to all intents and purposes, and replaced by the following:

"That said specifications be approved and that the call for tenders in the newspapers be authorized and that a new clause be inserted in the specifications whereby the lessee of the privilege of the St. Helen's Island Ferry shall agree to take an insurance policy similar to that taken by the Company operating the Incline Railway on the Mountain.

(Commissioner Côté dissenting, owing to the fact that the clause allowing the sale of lager beer was struck out from the specifications.)

31.—On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That the Superintendant of the Light Department be authorized to put up additional lamps corner of Bruneau and Bellerive streets; St. Hubert, midway between St. Michel Road and Mistral street; St. Hubert, and d' Rosaire streets; Décarie Boulevard, south of Namur street; corner of McCord and William streets; to transfer an arc lamp now on McCord street, south of William street to the first pole further south, opposite Seminary street; and to place a lamp on Magdalen street, between Fafard and Wellington streets.

32.—(26361) Submitted a report from the Superintendent of Privileges and Licenses on the application from Miss Maria Beaudoin for the privilege of maintaining a marquise or fixed awning over the sidewalk on La Fontaine street, in front of her property, No. 839, said street.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that said permission be granted, on the usual conditions.

33.—(26362) Submitted a report from the Superintendent of Privileges and Licenses, on the application made by Mr. N. Tannenbaum for the privilege of maintaining a marquise over the sidewalk on McGill College avenue, in front of his property, No. 10, said avenue.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that said privilege be granted on the usual conditions.

34.—(26360) Submitted a report from the Superintendent of Privileges and Licenses, on the application from Miss Maria Beaudoin, for the privilege of maintaining a marquise or fixed awning over the sidewalk of Maisonneuve street, in front of her property, No. 440, said street.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that said permission be granted, on the usual conditions.

35.—In pursuance of the resolution of the 7th April 1915, recommending that an appropriation of \$500 be voted to cover the City's share of the expenses to be incurred in connection with the general cleaning week.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Ainey, it was